



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Néonicotinoïdes : L'Union européenne ne doit plus transiger ! L'UNAF demande une interdiction totale.**

Aujourd'hui, le 31 janvier, la Commission européenne et les Etats membres de l'UE discutaient des mesures à prendre à la suite de trois avis de l'Agence Européenne de Sécurité Alimentaire (EFSA), pointant du doigt les risques inacceptables des néonicotinoïdes pour les abeilles et des manques importants de données. Aujourd'hui, la Commission confirme qu'elle a proposé aux Etats de ne pas interdire ces produits dans la totalité de leurs usages, mais seulement pour les cultures attractives pour les abeilles.

**Pour l'Union Nationale de l'Apiculture Française, une interdiction partielle des néonicotinoïdes est inacceptable.** L'Union européenne n'applique qu'à moitié l'avis de l'EFSA, car cet avis appelle une interdiction des insecticides néonicotinoïdes dans toutes leurs applications, et non pas pour les seules cultures attractives pour les abeilles.

Comme le souligne l'EFSA, ces produits engendrent des problèmes dramatiques pour les pollinisateurs lorsqu'ils sont employés sur les plantes attractives pour les abeilles mais également sur l'ensemble des autres plantes traitées :

- . Au stade des semis par les émanations des poussières liés à l'érosion des graines enrobées dans les semoirs ;
- . Au stade de la guttation, ce processus biologique de transpiration des plantes qui est source d'eau pour l'abeille.

Par ailleurs, les produits en question présentent une très longue persistance dans les sols. Par exemple, la durée de demi-vie de la clothianidine varie entre un et quatre ans. Si leur usage n'est pas interdit définitivement ces molécules pourront être présentes à des doses toxiques dans des cultures de plantes attractives pour les abeilles du fait des rotations de cultures ou des plantes adventices. Cette rémanence est connue des organismes scientifiques (CNRS/INRA) depuis la fin des années 1990. Une interdiction partielle reviendrait donc à nier la réalité des modes d'action de ces substances.

Pour Olivier Belval, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française : *« l'Union européenne doit se rendre à l'évidence : elle n'est plus en mesure de garantir que ces produits satisfont aux conditions d'acceptabilité du risque exigées pour leur autorisation. Elle doit donc les retirer en totalité ! »*

Depuis 1994, les apiculteurs observent dans leurs ruches des surmortalités, et des phénomènes de dépopulations. Ils doivent en moyenne renouveler chaque année 30% de leur cheptel, soit plus de 300 000 ruches pour le seul territoire national. Depuis l'arrivée de ces néonicotinoïdes, les pollinisateurs sauvages eux-mêmes connaissent une diminution des populations préoccupante !

**Cette situation qui perdure depuis plus de 15 ans est le fruit de dysfonctionnements graves au sein des organes d'évaluation et des administrations à l'échelle nationale et européenne (carrières à tiroir, conflits d'intérêts...).**

**De nouvelles dispositions en matière d'évaluation et de gestion du risque (transparence, rigueur, etc.) devraient être mises en place pour éviter le renouvellement d'un tel gâchis. A cet effet, l'UNAF demande que la Commission et les Etats membres agissent en conséquence le 25 février prochain !**

#### **Une mobilisation citoyenne hors du commun :**

- . En trois jours, plus de 250 000 signatures ont été recueillies sur le site Change.org pour demander le retrait total des néonicotinoïdes du marché européen.
- . De même, sur le site Avaaz, 2 millions de signatures ont été rassemblées.